La mise en place «d'actions test» en direction du monde agricole

Pourquoi ?

Le besoin de mettre en œuvre des actions en direction du monde agricole s'est fait sentir dès la préparation du Contrat de Rivière Gartempe.
En effet, l'agriculture, principale activité du territoire, et l'environnement dans lequel elle évolue sont soumis à des interactions réciproques.

Fort de ce constat, des actions d'aménagement, notamment de points d'abreuvement et de poses de clôtures, furent intégrées au programme de travaux du Contrat. Compte-tenu de la nécessité de développement de projets et de techniques adaptés aux nombreuses contraintes liées à cette problématique, le Comité de Rivière a fait le choix de mettre en place, avec la collaboration des Chambres d'Agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne et des collectivités, des actions test. Elles permettent d' étalonner les protocoles de mises en œuvre mais aussi de tester les différents cheminements en terme d'accompagnement financier pour ce type d'actions.

Comment ?

Les structures partenaires du Contrat de Rivière se sont associées pour travailler à un protocole de recherche et de mise en œuvre de cette action. Le choix s'est rapidement orienté sur le bassin versant de la Semme. Celui-ci rassemble beaucoup d'avantages.

Ce territoire, déjà visé par la mise en place de MAEt, présente des exploitants agricoles sensibilisés aux bonnes pratiques et intéressés par l'amélioration de la fonctionnalité de leurs parcelles et le gain environnemental pouvant en résulter. Dans la continuité, une animation collective a été initiée avec un groupe d'agriculteurs afin de dresser une évaluation des besoins en matière d'abreuvement, des ressources disponibles pour être en mesure de proposer des solutions techniques adaptées aux exploitations et au contexte environnemental. Des choix concertés et réfléchis ont été arrêtés et validés par les différents partenaires, techniciens de la Chambre d'Agriculture, structure rivière et exploitants agricoles permettant d'aboutir à la sélection de 7 projets, soit la création de 10 points d'abreuvement sur 4 exploitations. Les dossiers techniques, règlementaires et financiers ont ensuite été transmis à la Direction Départementale des Territoires qui dispose d'un délai de 2 mois pour donner son avis. Le choix d'un entrepreneur est alors arrêté et les travaux peuvent débuter. Ce cheminement, qui n'intègre pas dans ce cas la phase de sollicitation de subventions, est le cheminement que chaque partenaire du territoire doit mettre en œuvre pour effectuer ce type de travaux.

Dans quel but ?

Le but de ce type d'actions est d'élaborer un partenariat entre les différents acteurs du territoire afin d'initier et de pérenniser les bons réflexes et ainsi de limiter les aléas pour toutes les parties.

L'agriculteur voit ses actions accompagnées, les Chambres d'Agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne assurent un appui technique, administratif et réglementaire, la collectivité apporte conseil et selon l'éligibilité, un accompagnement financier ; et ceci en lien avec les services de la Police de l'Eau. Ces actions permettent à l'ensemble des acteurs de se connaître, de partager leurs expériences et d'adapter, en fonction du contexte local, les solutions à apporter.

Cette démarche permet ainsi d'élaborer un protocole reproductible pour ce type d'actions, partagé par l'ensemble des acteurs.

Le Contrat de Rivière Gartempe est financé par les partenaires suivants :

Composition du Syndicat Mixte « Contrat de Rivière Gartempe »,
structure porteuse du projet :
CIATE Creuse-Thaurion-Gartempe, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
S.I.A. Gartempe-Ardour, La Souterraine, S.M.A du Bassin de la Gartempe et Affluents, Limoges

N°7 - Mai 2014

CONTRAT DE RIVIÈRE Gartempe

Gartempe Inf' eau

édito

L'année 2013 s'est achevée avec la deuxième des cinq années du Contrat de Rivière Gartempe *(ensemble du bassin versant dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne).*

Les partenaires du Contrat ont mis en œuvre une grande partie des actions qu'ils avaient choisie de porter. La page intérieure présente le bilan de ces actions réalisées depuis le démarrage du Contrat.

Les modifications apportées, pendant l'année 2013, aux statuts de trois structures à compétence rivière, ont nécessité d'amender les programmes initiaux. Le Comité de Rivière Gartempe a donc travaillé à la mise en œuvre d'un avenant au Contrat de Rivière. Il repose sur une révision des programmes de travaux de l'ensemble des structures partenaires et permet une meilleure mise en œuvre des actions sur le bassin de la Gartempe intégrant la Brame. Cet avenant permet également l'intégration de nouveaux partenaires dans la démarche, à savoir, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin et la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne.

Les commissions thématiques du Comité de Rivière Gartempe ont proposé d'engager plusieurs études sur le territoire. Elles vont concerner, entre autres, les zones humides reconnues comme prioritaires sur le bassin versant de la Gartempe en Limousin ainsi que l'évaluation et le suivi de l'ensablement de la Gartempe et de ses affluents. Un programme vise également à réaliser une analyse environnementale approfondie de cours d'eau sous influence d'anciens sites miniers uranifères, afin d'évaluer, le cas échéant, les impacts potentiels sur les écosystèmes aquatiques.

Un important travail a donc bien été réalisé durant ces premières années.

Nous mettons tout en œuvre pour permettre d'atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau portés par le Contrat de Rivière Gartempe.

Jean-Bernard DAMIENS
Président du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

Jacques VELGHE
Président du Comité de Rivière Gartempe, Maire de Saint Christophe

Localisation des actions mises en œuvre depuis la signature du Contrat :

un investissement de 1 650 000 €*

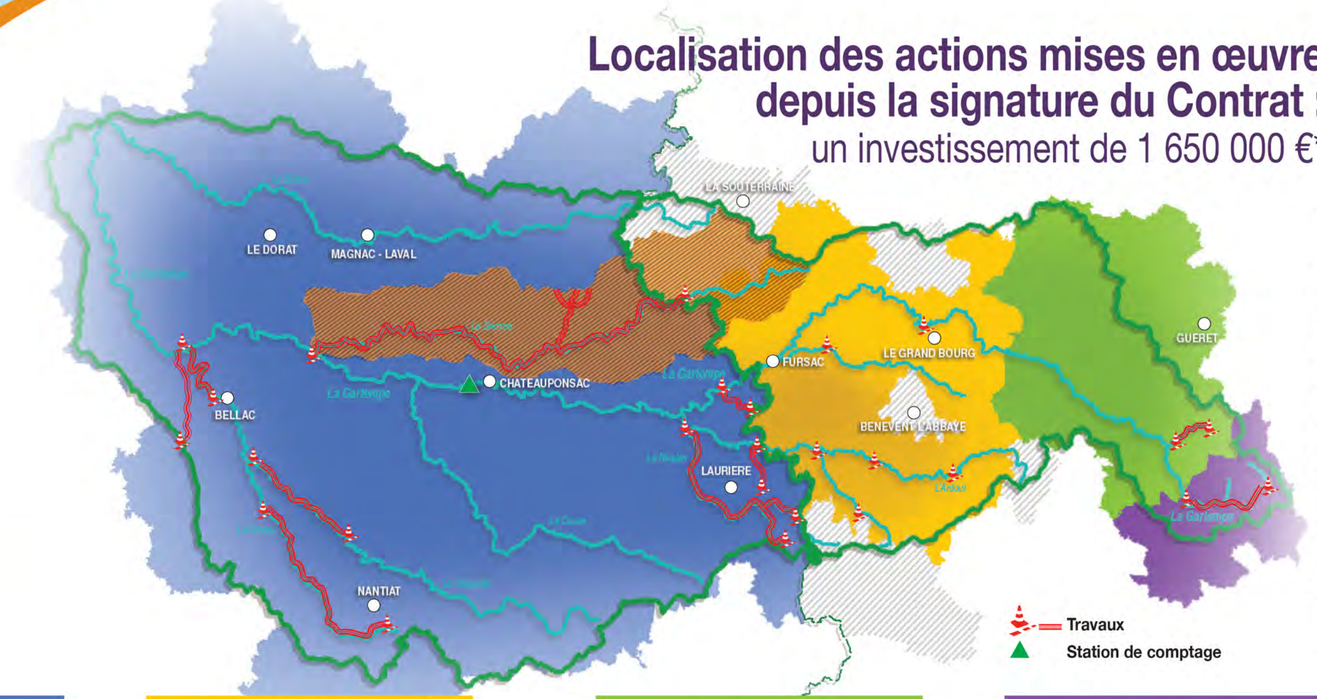

*Soutenu à hauteur de 80% maximum par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional du Limousin et le Conseil Général de la Creuse

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents

Cette collectivité œuvre dans le département de la Haute-Vienne pour l'amélioration des milieux aquatiques.

Elle a engagé des actions en direction de la restauration et l'entretien de la ripisylve (végétation de berges), l'aménagement de points d'abreuvement et la pose de clôtures associées ainsi que la mise en œuvre d'études et de travaux afin d'améliorer la transparence écologique.

Elle intervient aussi auprès de scolaires et le cas échant pour le milieu associatif.

L'engagement depuis le début du contrat représente un montant de 394 000 euros.

Le Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de l'Ardour

Syndicat Intercommunal Aménagement Gartempe Ardour

Dernière structure à compétence « aménagement de l'espace rivière » à opérer dans le département de la Creuse versant de la Gartempe, elle met en œuvre un programme de travaux en direction de la végétation de bord de cours d'eau (restauration et entretien). Elle travaille aussi en direction du monde agricole avec la mise en œuvre de points d'abreuvement et des clôtures associées.

Des actions sont engagées par la structure auprès des propriétaires de retenues d'eau afin de les accompagner dans l'amélioration de la transparence écologique de leurs ouvrages.

Les montants engagés sur les années 1 et 2 représentent près de 55 000 euros.

Enfin, elle œuvre également à la sensibilisation des différents usagers au travers d'actions de communication et de formation en direction du grand public et de scolaires.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

Depuis le démarrage du Contrat de Rivière Gartempe, le Grand Guéret entame la première phase de **travaux estimée à 132 000 euros.**

Celle-ci est axée autour d'actions portant sur l'entretien et la restauration de la végétation de berges de cours d'eau, la mise en place de points d'abreuvement pérennes ainsi que des actions de renaturation qui porteront sur le cours d'eau et ses berges.

La Communauté d'Agglomération engage par ailleurs plusieurs actions à l'attention du grand public, mais aussi des plus jeunes avec des objectifs de formation et de sensibilisation à l'environnement

Communauté de Communes Creuse - Thaurion - Gartempe

CIATE

Cette collectivité a réalisé un panel d'actions en direction de l'amélioration de l'environnement du **bassin versant de la Gartempe pour un montant de 66 000 euros investis**.

Il est à noter que la CIATE a débuté ces travaux avec une année d'avance. Ce programme de travaux porte sur des actions améliorant la qualité des cours d'eau, ceci par le biais d'aménagements tels que des points d'abreuvement pour le bétail et l'étude et travaux sur des seuils d'étangs et de moulins en vue de réhabiliter la transparence écologique. La Communauté de Communes œuvre aussi à l'information des publics concernés par le biais d'actions de communication ciblées.

Les actions transversales

Les Chambres d'Agriculture de la Haute Vienne et de la Creuse

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

Ces structures portent la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) qui visent à instaurer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Chaque exploitant agricole situé dans la zone éligible a la possibilité de s'engager volontairement pour une durée de 5 ans en échange d'une rémunération. Les MAEt les plus adaptées aux exploitations et au contexte environnemental sont préconisées suite à la réalisation de diagnostics d'exploitations.

Depuis le démarrage du contrat, 76 diagnostics ont été réalisés avec 68 exploitations souhaitant s'engager pour un total cumulé de 1 921 hectares de parcelles en MAEt. Ces mesures ont été, pour le moment, menées sur le bassin versant de la Semme (affluent rive droite de la Gartempe, territoire hachuré sur la carte).

L'ensemble de ces premières actions représente un coût cumulé de 780 000 euros pour les deux premières années comprenant les coûts de diagnostic, l'animation et les MAEt sur 2 ans.

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

Etablissement Public du Bassin de la Vienne

La Gartempe bénéficie de la présence du Saumon Atlantique qui fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'un programme de réintroduction et de suivi des grands migrateurs. Ainsi, en vue de mettre en lumière les enjeux liés à la présence de ces espèces à forte valeur patrimoniale, une mission de conseil et de sensibilisation sur la problématique des poissons migrateurs est portée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

En janvier 2013, un partenariat entre le propriétaire du site, l'EPTB de la Vienne (maître d'ouvrage de l'opération) et l'association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI - en charge de l'entretien du dispositif et de l'analyse des résultats) a permis l'installation d'une nouvelle station de comptage **sur le barrage d'Etrangleloup,** à proximité de Chateauponsac (87) **pour un montant de 60 000 euros.**

Cette installation, composée d'un scanner et d'une caméra, remplace un dispositif précédent jugé peu fiable, et permet ainsi un comptage efficace des saumons au niveau d'un site stratégique car marquant l'accès aux secteurs à fort potentiel de reproduction. **En 2013, 9 saumons ont été comptabilisés.**

Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

CONTRAT DE RIVIÈRE Gartempe

Pour la structure, chargée de l'animation et la coordination de la démarche, ces deux dernières années ont été l'occasion de pérenniser le bulletin Gartempe Inf'EAU (40 000 exemplaires), et ont permis la mise en place d'un site internet opérationnel début 2014. Un suivi qualitatif des cours d'eau a également été mis en place en complément de ceux existants précédemment, permettant ainsi de constater les évolutions de la qualité de l'eau. Par ailleurs, la structure mise sur le futur avec l'accompagnement annuel de 10 projets scolaires en vue de sensibiliser les plus jeunes sur le territoire du Contrat de Rivière Gartempe. Cette action est réalisée avec la participation du CPIE des Pays Creusois et de Limousin Nature Environnement. **L'investissement réalisé depuis le démarrage du contrat est de 170 000 euros.**

Le syndicat intervient aussi auprès d'organismes de formations professionnelles tels que les BTS (BAC+2) et les Licences Professionnelles (BAC+3). La structure produira dans le premier semestre 2014, 10 documents informatifs thématiques traitant des problématiques du territoire et proposant des solutions d'améliorations. Mais ce n'est pas tout. La collectivité accompagne l'ensemble des partenaires dans leurs différents dossiers, au travers du Comité de Rivière Gartempe et de ses commissions qui travaillent en partenariat avec les collectivités.